

NOTE DE DIRECTION

Réf. : ND/DRH/SB/2015/en attente

Date : 01 avril 2015

Auteur : F. DANIEL

Correspondant : E. ARSAC

Intranisation : oui : x non

Destinataires :

Ensemble des collaborateurs de la DR, des Directions Territoriales et des agences des départements 54-55-88

Copie pour information :

CODIR, Membres du CE, Délégués syndicaux, Service RH

Sources :

Applicable le : 03 avril 2015

Annule :

e :

Modalités de déploiement

cié :

Merci... !

OBJET :

AMENAGEMENT DE LA PLAGE FIXE LE 03 AVRIL 2015

Je vous informe que les collaborateurs de la Direction Régionale, des Directions Territoriales et des Agences des départements 54 – 55 et 88 **présents le vendredi 03 avril 2015 après-midi** auront la possibilité de quitter leur poste de travail une heure avant la fin de la plage fixe, soit 15h00 au lieu de 16h00.

Cette journée s'intégrera dans la gestion des heures travaillées prévue classiquement par l'OATT (**aucun crédit de temps spécifique ne sera octroyé**). En revanche, s'ils le souhaitent, les agents pourront utiliser leur crédit permanent ou créditer du temps de déplacement, des heures + de 60 ans...

Attention : Les personnes bénéficiant d'une facilité horaire quotidienne (femme enceinte et agents de plus de 60 ans) n'auront pas la possibilité de quitter leur poste avant 15h00.

Le Directeur Régional,

Frédéric DANIEL